

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 14 juin 2019.

Par suite d'une convocation en date du 23 mai 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

## Nombre de conseillers :

en exercice	11	<b>Présents</b> : Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Jean MICHEL, Grégoire MAZZINI.
présents	7	<b>Absents excusés</b> : Gérald MABILE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Michel BACARISSE.
votants	10	<b>Absent</b> : Maurice ENGELMANN
Délibération n°	21/2019	<b>Secrétaire de séance</b> : Pierre CARRE.

## Objet : Achat de la parcelle B 36 au lieu-dit les Larris.

**Monsieur le Maire rappelle** que dans le PLU communal approuvé à l'unanimité en réunion de Conseil le 6 février 2015, il a été prévu une parcelle en « emplacement réservé » pour réaliser une « sortie douce » afin d'accéder au plateau depuis le lotissement « Les Larris ».

**Il précise** que la propriétaire de la parcelle de 1 990 m<sup>2</sup>, Madame BARBEILLON, a donné un accord verbal de cession à la commune, pour un montant de 1 200 €.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré**, avec 8 voix pour et 2 voix contre,

**DECIDE** l'achat de la parcelle B 36 d'une superficie de 1990. m2 pour un montant de 1 200 €.

**CHARGE** le maire de procéder à la régularisation de cet achat auprès d'un notaire, ces frais étant à la charge de la commune.

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces justificatives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 14 juin 2019  
Le Maire,  
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 14 juin 2019.